MAJ 19/09/2024

PROGRAMME

Licence PRO Mention « ACTIVITES JURIDIQUES : MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS ».

Durée	450 heures de formation théoriques + 28 heures de certifications soit 14 semaines en présentiel 455 h de stage soit 13 semaines en entreprise à compter de décembre 2025 Amplitude de formation : 12 mois	**Dates /Lieux**	Du 8 septembre 2025 au 10 juillet 2026 (hors sessions 2 de rattrapage) ANGERS
Public / statuts	• Demandeurs d'emploi • Personnes en reconversion professionnelle • Salariés dans le cadre du CPF de transition ou plan de formation • Salariés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage • Personnes en poursuite d'étude		
Nombre de participants	25 maximum	**Tarifs**	Nous consulter sur Devis
Accessibilité handicap	Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels…) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. • Référent handicap : Martine SEILLER : m.seiller@cefras.com		
Prérequis	• Être âgé au minimum de 20 ans, • Avoir validé 120 crédits ECTS, dans les disciplines suivantes : droit, gestion, économie, sciences sociales ou travail social, • Ou être en fonction de délégué (e) ou assistant (e) à l'entrée en formation		
Modalités d'accès	Dossier d'inscription complet (validation des prérequis) Entretien de positionnement de 30 mn pour valider l'entrée en formation		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	**Intervenant(s)**	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (Responsables de services MJPM, infirmiers, psychologues, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice) Enseignants universitaires spécialisés dans les domaines enseignés (droit privé, droit public, gestion budgétaire et de patrimoine)	
	Responsables du projet de formation	LUCAS Nadège – 06.71.28.59.97	

	Contact administratif	ROCHARD Mélanie – 02.41.30.02.40
Débouchés	Métier : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs en structure agréée par le préfet à titre privé, en établissement de soins ou en activité libérale. A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs mention activités juridiques exerce les différentes mesures de protection que lui confie le juge des contentieux de la protection.	

Finalités de la formation	Diplôme de Licence Professionnelle mention Activités Juridiques : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs ouvrant droit à 60 ECTS RNCP : 38 862 enregistré le 24/05/2024 Nom du certificateur : Université d'Angers
Objectifs pédagogiques	A l'issue de la formation, les apprenants seront capables : • De maitriser le cadre légal des différentes mesures de protection • De situer les attendus de la mise en place de la mesure et ses obligations de mandataire • D'identifier les droits et recours de la personne protégée dans le domaine du médico- social • De connaitre les spécificités des différents publics et d'établir une communication adaptée à la prise en compte de la vulnérabilité de la personne • D'évaluer la situation administrative, budgétaire et patrimoniale de la personne protégée, d'en assurer la gestion et de savoir en rendre compte • D'œuvrer à la mise en place ou au développement d'un partenariat respectueux des besoins ou volontés du ou de la majeur.e protégé(e) • De maitriser les outils professionnels permettant la gestion et l'actualisation des connaissances • D'avoir une démarche réflexive de remise en cause de sa pratique, en partage avec ses pairs ou dans la transmission de savoirs faire ou être • D'appliquer une méthodologie de projet dans le respect des volontés de la personne
Moyens et méthodes pédagogiques, techniques et humains	Apports théoriques de connaissances appuyés par des méthodes interactives et des travaux de groupe. Temps de formation pratique encadrés auprès d'un. e professionnel.elle de la protection juridique des majeurs (selon statut) Lors des formations en présentiel, le formateur a, à disposition tout le matériel de formation nécessaire : ➔ Ordinateurs ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Plateforme numérique dédiée ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque

<table>
<tr><td>Programme pédagogique</td><td colspan="5">La formation de Licence Professionnelle universitaire Mention « Activités juridiques Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs » se compose de 3 domaines de formation.

➔ La mesure de protection et ses obligations légales : 224h
➔ La connaissance de la personne protégée et de son environnement : 119h
➔ L'exercice du métier de MJPM dans un suivi de mesure de protection : 107h</td></tr>
<tr><td>Modalités d'évaluation des acquis</td><td colspan="5">➔ Un suivi collectif et individuel tout au long de la formation
➔ 7 certifications durant le parcours de formation</td></tr>
<tr><td>Taux de réussite aux examens (DU CNC MJPM)
(Année 2024)
Apprentis inclus</td><td>100%
(Sur 16 pers .présentées)</td><td>Taux de satisfaction
(Année 2024)
Apprentis inclus</td><td>90%
(Sur 16 répondants)</td><td>Taux d'abandon en cours de formation
(Année 2024)
Apprentis inclus</td><td>6%
(Sur 16 personnes formées)</td></tr>
<tr><td>Taux de réussite aux examens (DU CNC MJPM)
(Année 2024)
Apprentis uniquement</td><td></td><td>Taux de satisfaction
(Année 2024)
Apprentis uniquement</td><td></td><td>Taux d'abandon en cours de formation
(Année 2024)
Apprentis uniquement</td><td></td></tr>
<tr><td>Taux d'insertion global dans l'emploi (DU CNC MJPM)
(Année 2024)</td><td>87.5%
(Sur 16 pers .présentées)</td><td colspan="2">Taux d'insertion dans le métier visé (DU CNC MJPM)
(Année 2024)</td><td colspan="2">75%
(Sur 16 pers .présentées)</td></tr>
</table>

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/ accueil.